

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2025-06-34x-00911 Référence de la demande : n°2025-00911-031-001

Dénomination du projet : Recensement des espèces d'oiseaux marins protégées (océanite cul blanc et macareux moine)

Lieu des opérations : -Département : Saint-Pierre et Miquelon -Commune(s) : 97500 - Saint-Pierre.

Bénéficiaire : Barbraud Christophe - Centre d'étude biologique de Chizé CNRS

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de dérogation est présentée par Christophe Barbraud du CNRS de Chizé et vise à couvrir la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées et prioritairement le Macareux moine et l'Océanite cul-blanc dans le cadre d'un comptage des colonies sur l'île du Grand Colombier à Saint Pierre et Miquelon.

Sur la forme, et pour rappel au CNRS, à l'OFB partenaire et à la DTAM, le CNPN dispose règlementairement de 2 mois pour rendre son avis. Ces deux mois lui sont nécessaires pour prendre connaissance des dossiers dans des conditions acceptables et au fil d'un flux de sollicitations importantes (pour information, la commission Espèces et communautés biologiques rend près de 380 avis par an).

Aussi, il s'étonne de recevoir cette demande de dérogation dans les conditions présentées qui reviennent à rendre un avis après que les comptages soient réalisés ou en cours de réalisation (comptages envisagés du 1^{er} au 11 juillet, pour un avis du CNPN à rendre au 02 août).

La mise devant ce *fait accompli* n'est pas satisfaisante car rien ne semble justifier cette situation.

Sur le fond, forcément rapidement analysé, le CNPN

- regrette l'absence de références aux nombreux comptages réalisés sur le Grand Colombier ces 20 dernières années, ne faisant rappel qu'à celui de 2008. L'invisibilisation de ces comptages ne permet pas d'apprécier et questionner les écarts de comptages relevés qui forcément interpellent (du simple au double) :
 - a. https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2010_rapport-comptage-colombier_frag_iles.pdf
 - b. https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2011_rapport-comptage-colombier_spm-frag_iles.pdf ;
 - c. https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2013_rapport-comptage-colombier_dtam.pdf
 - d. https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2015_etude-populations-oiseau-marins-nicheurs-grand-colombier_oncfs.pdf
 - e. https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/oiseaux-marins-nicheurs_grand_colombier_oncfs-2016.pdf
- invite à inscrire sur des pas de temps plus rapprochés les comptages pour fiabiliser les chiffres et s'en saisir pour renforcer les argumentaires visant à créer les conditions d'une mise en protection règlementaire de ce site exceptionnel à l'échelle internationale (pour rappel, Saint Pierre et Miquelon est le seul territoire de France dépourvu de toute aire protégée, ce qui, au regard de ses singularités (unique forêt boréale de France, colonies d'oiseaux marins d'importances internationales...) lui confère une responsabilité de premier plan,

- s'étonne qu'une telle mission ne se donne pas l'ambition d'un comptage complet des oiseaux nichant sur l'île. Les autres espèces méritent et nécessitent une ambition au moins égale aux deux espèces visées prioritairement dans la demande de dérogation. L'enjeu principal étant de pouvoir former localement une équipe en capacité de réaliser annuellement ces comptages. Un lien plus global avec les partenaires canadiens apparaît très adapté dans ce contexte régional.

Dans les conditions telles que rappelées, le CNPN ne peut que rendre un avis défavorable sur la forme à cette demande de dérogation et invite les porteurs de projet à anticiper le dépôt de ces demandes de dérogations tel que le prévoit la réglementation.

Il invite par ailleurs le CNRS, l'OFB et la DTAM à s'appuyer sur ces nécessités de connaissance et de surveillance des colonies d'oiseaux marins pour structurer une stratégie d'intervention planifiée plus globale et relancer une dynamique territorialisée de la SNAP, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, dont le CSTPN, et sous pilotage du préfet.

Les écosystèmes remarquables et parfois menacés sur terre comme en mer nécessitent toute notre attention et une contribution forte aux politiques nationales et internationales : Cf une partie de la riche littérature disponible :

- 2006 : https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/spm_terre_muller_2006_rapport_de_mission.pdf
- 2007 : https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2007_rapport-de-mission_hindermeyer.pdf
- 2008 : https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2008_mission-biodiversite_serger-muller.pdf
- 2009 : file:///C:/Users/ndepr/Downloads/2009_mission-biodiversite_serger-muller.pdf
- 2010 : https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2010_mission-biodiversite_serger-muller.pdf
- 2012 : https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012_mission-biodiversite_serger-muller.pdf
- 2013 : https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2013_diagnostic-foret-spm-facteurs-d_impact_hamard.pdf
- 2022 : https://hal.science/hal-04115863v1/file/PatriNat_Rapport%20de%20mission%20SPM%20juillet%202022.pdf
- <https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/milieux-aquatiques-et-maritimes-a334.html>
- <https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/milieux-terrestres-a335.html>

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 9 juillet 2025

Signature :



Le président